

## Contrôles des gants en ESM

(Réservés aux joueurs de Ligue, Promotion, Régionales 1,2,3, Cadets (+ Minimes de dernière année (voire de 2<sup>e</sup> année en cas de dérogation obtenue) qui presteraient en adultes « catégorie régionale »)

**a) les séances publiques auront lieu au local du Comité régional ESM à savoir au centre culturel « Aux Halles » rue de France, 1 A à 5600 PHILIPPEVILLE (au rez-de-chaussée) :**

- le vendredi 06 mars (18h00 – 20h30).
- le dimanche 22 mars (10h00 – 12h30).
- le dimanche 19 avril (10h00 – 12h30).

**b) après le 01 mai : contrôle des gants chez M. Maudoux Hubert à Cerfontaine aux dates suivantes :**

les vendredis 08 mai - 22 mai - 05 juin -19 juin - 03 juillet -17 juillet – 31 juillet  
– 14 août - 28 août -11 septembre.

### Attention !

**En Coupe de Belgique**, tout joueur prestant en Nationales 1, 2 et en Ligue doit utiliser :

**\* soit un gant type 2019 (à faire reconstruire au préalable chez un contrôleur agréé au niveau national, ceci ne s'applique uniquement que pour un joueur prestant en Nationales 1 et 2).**

**\* et/ou un gant de type 2020 contrôlé au niveau national (ou des Régions pour un joueur prestant en Ligue).**

Dans toutes les luttes adultes et en cadets, le joueur DOIT utiliser un gant identifié à son nom (idem pour tout minime de dernière année né en 2005 (et minime de deuxième année selon dérogation obtenue de la Région concernée né en 2006) prestant en adultes (Promotion, Régionales 1, 2 et 3).

Il est rappelé que les gants des jeunes doivent absolument épouser les contours de la main. Il est donc exclu d'avoir des gants dont les dimensions ne sont pas adaptées au volume de la main.

**Des contrôles seront opérés en 2020.**

Au nom du Comité régional ESM, le secrétaire : A. Pierquet et le président : A. Mérens